

L'an deux mille seize, le vingt-trois février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
12/02/2016

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI et **Eliane BARREILLE**

Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 01

Election d'un vice-Président du syndicat mixte de gestion du PNR du Verdon

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts et le règlement intérieur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu la délibération du bureau en date du 6 mai 2014 relative à l'élection du Président et de 5 Vice-Présidents du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon

Considérant la nécessité de procéder à l'élection d'un vice-président pour remplacer le poste laissé vacant par Mme Marie BOUCHEZ

Vu la délibération du comité syndical en date du 23 février relative à l'élection de M. Jean BACCI et Mme Eliane BARREILLE en tant que conseillers régionaux siégeant au Bureau

Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont élu **Mme Eliane BARREILLE pour occuper le poste de 1^{er} vice-président** du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04**2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
12/02/2016

Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 02**Animation et gestion de l'espace valléen « Voir le Verdon en Grand ! »**
Plan d'actions 2016 – 2018 – soutien au poste de chargé du programme Espace valléen

La présente opération consiste à mettre en place pendant trois ans un chargé du programme espace valléen qui accompagnera le déploiement du plan d'actions et la stratégie « Voir le Verdon en Grand ».

Il assistera les maîtres d'ouvrage dans le montage des projets et de leur plan de financement, fera le lien avec les partenaires techniques et financiers et assurera l'animation des instances du programme. Il sera également en charge de la gestion de son enveloppe budgétaire.

Par ailleurs, cette opération prévoit la mise en œuvre d'un plan de communication destiné à promouvoir le programme et les actions en découlant.

Considérant le plan de financement suivant pour 3 ans :

	taux	2016 (8 mois)	taux	2017		2018	taux	2019 (4 mois)	Total
Coût total HT		29 716,00 €		48 324,00 €		42 390,00 €		13 508,00 €	133 938,00
Coût total TTC		30 236,00 €		49 844,00 €		42 724,00 €		13 508,00 €	136 312,00
FNADT CIMA (sur TTC)	40%	12 094,40 €	20%	9 968,80 €	20%	8 544,70 €	20%	2701,60 €	33 309,60
FEDER POIA (sur TTC)	40%	12 094,40 €	40%	19 937,60 €	40%	17 089,60 €	40%	5403,20 €	54 524,80
Région PACA		0	20%	9 968,80 €	20%	8 544,70 €	20%	2701,60 €	21 215,20
Autofinancement	20%	6 047,20 €	20%	9 968,80 €	20%	8 544,70 €	20%	2701,60 €	27 262,40

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le


Le Président
Bernard CLAP

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04**2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
12/02/2016

Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 03**Marché « prestation de location et maintenance de copieurs multifonctions »**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la consultation lancée par le Parc du Verdon dans le cadre d'une procédure adaptée, portant sur la location et la maintenance de deux copieurs multifonctions ;

Considérant le choix de la proposition formulée par la société RICOH France, ayant été jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation et s'établissant comme suit :

- Location des copieurs multifonctions suivants :
 - MP C4503 ASP loyer trimestriel : 256,25 €HT
 - MP C3003 SP loyer trimestriel : 199,85 €HT
- Entretien maintenance pour les 2 machines : (pas de forfait, facturation au réel)
 - Coût copie N&B : 0,00396 € HT
 - Coût copie couleur : 0,035 € HT

Considérant que ce marché sera conclu pour une durée de 5 ans.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché avec la société RICOH dans les conditions exposées ci-dessus et pour une durée de 5 ans ;
- Autorisent le Président à signer tout avenant ou toute pièce qui s'avérerait nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le**Le Président**
Bernard CLAP

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
12/02/2016

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 04**Marché «définition d'un plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement du haut Verdon et de ses principaux affluents**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la consultation lancée par le Parc du Verdon dans le cadre d'une procédure adaptée, portant sur la définition d'un plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement du haut Verdon et de ses principaux affluents.

Considérant la proposition formulée par la société HYDRETTUDES, basée à Gap, jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation et pour un prix global et forfaitaire de 131 892 € TTC

Considérant que ce marché sera conclu pour une durée de 15 mois.

Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché avec la société HYDRETTUDES, basée à Gap (05), pour un montant global et forfaitaire de 131 892 € TTC et pour une durée de 15 mois ;
- Autorisent le Président à signer tout avenant ou toute pièce qui s'avérerait nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04**2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
12/02/2016

Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 05**Marché Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon (Artuby Jabron) et réalisation d'une nouvelle programmation pluriannuelle 2017-2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la consultation lancée par le Parc du Verdon dans le cadre d'une procédure adaptée, portant sur la réalisation Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon (Artuby Jabron) et réalisation d'une nouvelle programmation pluriannuelle 2017-2021.

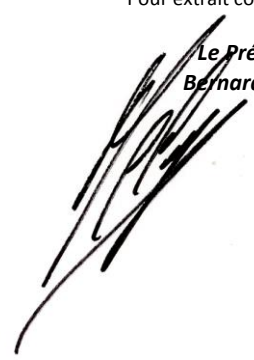
Considérant la proposition formulée par l'Office National des forêts, jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation et pour un prix global et forfaitaire de 36 000 € TTC

Considérant que ce marché sera conclu pour une durée de 6 mois.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché avec l'Office National des Forêts, Délégation territoriale Méditerranée, pour un montant global et forfaitaire de 36 000 € TTC et pour une durée de 6 mois ;
- Autorisent le Président à signer tout avenant ou toute pièce qui s'avérerait nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication leLe Président
Bernard CLAP


DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04**2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
12/02/2016

Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 06**Convention d'occupation temporaire d'une salle de réunion**

Le projet de restauration de la grange de Valx, pour la transformer en salle de réunion, qui devait être réalisé via un chantier de formation est annulé suite à la défection de l'Ecole d'Avignon, victime de la baisse de ses financements. Les solutions pour un autre montage technique et financier sont à l'étude.

En attendant que le chantier soit terminé et permette de transférer la salle de réunion dans la grange, une solution doit être trouvée pour accueillir les agents prévus pour gérer l'Espace valléen, le Projet Colostre et l'étude GEMAPI, car les bureaux de Valx accueillent déjà de 2 à 5 personnes chacun et la maison est pleine.

Située au bout du parking de la maison du Parc, la salle de l'ancien restaurant l'Aiguière présente les caractéristiques adéquates pour une salle de réunion : environ 40 m², accessible de plain-pied, disposant de toilettes, d'un petit parking et de compteurs électrique et eau spécifiques. Elle serait disponible dès le 1^{er} mars 2016 pour un loyer trimestriel de 1350 €.

Il est proposé aux membres du Bureau de louer cette salle à sa propriétaire, Mme Anne-Marie DELOBBE, pour pouvoir transférer la salle de réunion actuelle et dégager un espace de travail supplémentaire (5 bureaux environs), pendant 2 ans (le temps des travaux de la grange).

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le principe de location de cette salle dans les conditions présentées,
- Autorisent le Président à signer la convention d'occupation temporaire avec Mme Anne-Marie DELOBBE, pour une durée de 2 ans et pour un loyer trimestriel de 1350 €,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication leLe Président
Bernard CLAP


DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
12/02/2016

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 07**Convention avec l'association Maisons paysannes de France**

Le Président expose que l'association de Loi 1901 Maisons Paysannes de France, créée en 1965 et reconnue d'utilité publique, a notamment pour but de promouvoir la maison paysanne traditionnelle, en favorisant son entretien et sa restauration, en respectant l'identité propre de chaque région.

Le Parc du Verdon et l'association Maison Paysannes de France 04 étaient liés par une convention portant sur le plan de sauvegarde des cabanons et pigeonniers de Valensole (inventaire, restauration, livret de valorisation, fiche randonnée) entre 2012 et 2016.

Aujourd'hui, il est proposé de reconduire cet accompagnement sur de l'inventaire du patrimoine bâti lié à l'eau, du diagnostic, un portage administratif et de la valorisation, sur la période 2016 à 2018, par le biais d'une convention de partenariat définissant les engagements de chacun.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le projet de convention tel que proposé entre le PNR Verdon et l'association Maisons paysannes de France pour la période 2016 à 2018 ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04**2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
12/02/2016

Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 08**CONVENTION CADRE DE FORMATION AVEC LE CNFPT - ANNEE 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget du Parc,

Considérant que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) organise des actions de formation, collectives ou individuelles à destination des agents titulaires ou non titulaires des collectivités territoriales,

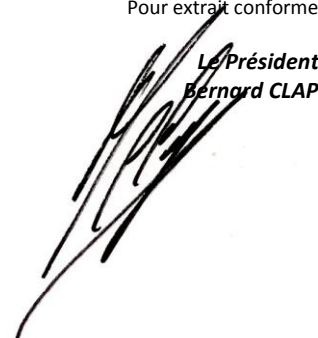
Considérant que certaines des actions de formation (« stages payants », dispositifs spécifiques, publics non cotisants tels les agents de droit privé) proposées par le CNFPT ne sont pas couvertes par la cotisation versée par ces mêmes collectivités au CNFPT et font l'objet d'une prise en charge par la collectivité,

Considérant la nécessité pour le Parc de formaliser au titre de l'année 2016, ce partenariat avec le CNFPT par une Convention Cadre de Formation qui précise les conditions d'accès à ces actions de formation payantes pour le Parc,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la Convention Cadre de Formation au titre de l'année 2016, entre le CNFPT et le Parc naturel régional du Verdon déterminant les conditions d'accès des agents titulaires, non titulaires et de droit privé du Parc, aux actions de formation payantes organisées par le CNFPT;
- Autorisent le Président à signer ladite convention ;
- Autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication leLe Président
Bernard CLAP


DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04**2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
12/02/2016

Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 09**Convention avec la Chaire AgroSys de supAgro Montpellier**

Dans le cadre du projet REGAIN, la Chaire AgroSys de SupAgro Montpellier a mis à disposition du Parc du Verdon une enveloppe financière pour accueillir un(e) stagiaire dont le travail consistera à mettre en place un réseau d'infrastructures agro-écologiques agronomiquement pertinent et favorable à la biodiversité du Plateau de Valensole.

L'intitulé du stage est le suivant « Co-construire un programme d'accompagnement technico-économique des projets d'implantations de haies et arbres isolés/alignés avec l'ensemble des acteurs d'un territoire ».

Afin de définir les modalités de collaboration et de financement du stage, une convention entre les deux organismes est proposée.

Où l'exposé du Président,

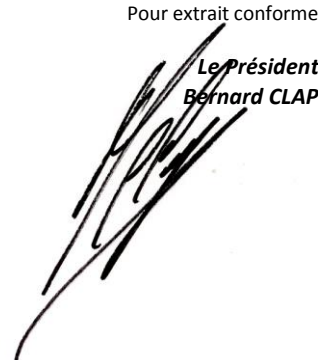
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de partenariat entre le Parc du Verdon et la Chaire AgroSys de supAgro Montpellier relative à l'accueil d'un stagiaire ;
- Autorisent le Président à signer ladite convention ;
- Autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04**2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
12/02/2016

Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 10**Convention entre les gestionnaires de la RNR de Saint-Maurin et David Allemand, photographe professionnel de nature**

Le Parc naturel régional du Verdon est co-gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale de Saint-Maurin, aux côtés du CEN PACA et de la commune de la Palud-sur-Verdon.

Le photographe professionnel de nature, David Allemand, a sollicité une autorisation des gestionnaires de la Réserve pour pouvoir y animer en partie un stage d'initiation photographique à la prise de vue.

David Allemand et sa compagne, à compter de l'année 2016, ont ainsi pour objectif de monter un stage photographique valorisant les paysages, les ambiances et le patrimoine naturel du territoire.

M. David ALLEMAND a déjà collaboré avec le Parc naturel régional du Verdon. Leur projet de stage est accompagné par le Parc dans le cadre de la Stratégie globale du Tourisme durable et ils ont participé aux réunions de concertation de la candidature du Parc à la démarche Espace valléen.

L'organisation de ce stage photographique ne contrevient pas à la réglementation de la RNR de Saint-Maurin ; les autres co-gestionnaires de la Réserve sont d'accord pour signer cette convention ; et enfin le photographe et ses stagiaires ne feront pas d'usage commercial de ses photos et en remettront un extrait que les gestionnaires de la Réserve pourront utiliser dans leurs actions de sensibilisation ;

Il est proposé une convention définissant les modalités de partenariat dans le cadre de ce stage photographique, tel que présenté.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention entre les gestionnaires de la RNR de St Maurin et le photographe David Allemand ;
- Autorisent le Président à signer ladite convention ;
- Autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication leLe Président
Bernard CLAP


DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04**2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
12/02/2016

Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 11**Convention avec la CCABV pour l'organisation du Festival de la biodiversité « INVENTERRE » sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie**La Communauté de communes Asses Bléone Verdon (CCABV) organise en 2016 la 6^{ème} édition du festival de la biodiversité Inventerre. En 2016, celui-ci aura lieu en deux temps : les 4 et 5 juin et du 7 au 10 juillet inclus.L'esprit du festival, accessible à tous, se veut avant tout basé sur la découverte de notre patrimoine naturel et la rencontre avec ceux qui œuvrent en faveur de sa préservation. Le partage de la connaissance et de la prise de conscience des enjeux de conservation constitue toute l'originalité de cet événement « *in natura* ».

Originalité en 2016, si le cœur du festival continuera de se tenir à Digne-les-Bains, il sera également délocalisé en partie sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie. Ainsi, la Communauté de communes Asses-Bléone-Verdon, avec l'accord de la commune de Moustiers-Sainte-Marie, a sollicité le Parc naturel régional du Verdon pour être partenaire officiel du festival et l'appuyer pour l'organisation du festival sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie.

Il est ainsi proposé une convention de partenariat, à titre non onéreux, prévoyant entre autres la mention du Parc comme partenaire sur les documents de communication de l'évènementiel, l'appui du Parc pour la tenue d'une exposition du photographe David Allemand à la galerie de la Bourgade, l'animation par un technicien du Parc d'une conférence sur les « sentinelles des milieux aquatiques du Verdon » ainsi que l'animation d'une sortie « au fil de l'eau » le long de la Maire. Des inventaires naturalistes, au cours du week-end des 4 et 5 juin, seront également encadrés par le Parc.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de partenariat avec la CCABV pour l'organisation du Festival de la biodiversité « INVENTERRE » sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie
- Autorisent le Président à signer ladite convention ;
- Autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication leLe Président
Bernard CLAP


DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04**2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
12/02/2016

Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 12**Convention de partenariat relative à la réalisation d'une étude de préfiguration pour la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)**

En 2014 le Pays Dignois a été retenu à l'appel à manifestation d'intérêt « plateforme de rénovation énergétique de l'habitat » (PREH), lancé par l'ADEME et le Conseil régional PACA, sous réserve que le territoire soit plus étendu. L'ambition des PREH étant de couvrir le territoire national. Le Parc et plusieurs territoires* proches ont été sollicités pour rejoindre cette candidature. Aucune participation financière ne nous est demandée dans cette étude. L'objectif d'une plateforme est d'assurer un service public visant la massification du marché de la rénovation énergétique.

* La Communauté de communes Haut Verdon Val d'Allos, la communauté de communes La Motte du Caire - Turriers, la Communauté de communes Moyen Verdon, la communauté de communes du Sisteronais, la communauté de communes Terres de Lumière, la Communauté de communes du Pays de Seyne, le Pays Durance Provence, le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance.

En termes d'enjeu pour le Parc, cela permettra à l'ensemble des habitants du Parc de bénéficier du service ; favoriser un partenariat plus large autour de certaines actions du Parc qui pourraient y être relayées, déployées dans ce projet (ex. travail sur la formation des artisans ; visites de l'habitat durable...).

Il est ainsi proposé une convention de partenariat ayant pour objet de préciser les engagements de chacune des parties dans le cadre de la réalisation de cette étude de préfiguration, ainsi que les modalités de collaboration et d'échanges tout au long de ce partenariat.

L'étude de préfiguration devra permettre de concevoir le projet de plateforme d'une manière opérationnelle. Elle devra définir sa cible, son plan d'actions / plan de communication, son modèle économique ainsi que son statut juridique et mode de gouvernance.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de partenariat relative à la réalisation d'une étude de préfiguration pour la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) avec les différents territoires cités ci-dessus,
- Autorisent le Président à signer ladite convention ;
- Autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
suivent les signatures
pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication leLe Président
Bernard CLAP

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
12/02/2016

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 13**Renouvellement des conventions financières d'animation Natura 2000**

L'Etat a confié au Parc naturel régional du Verdon l'animation de 6 sites Natura 2000 sur son territoire :

- Site FR 9301616 « Grand Canyon du Verdon et Plateau de la Palud »
- Site FR9301615 « Basses Gorges du Verdon »
- Site FR9212022 « ZPS Verdon »
- Site FR9301540 « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier »
- Site FR9302007 « Sites à chauves-souris de Valensole »
- Site FR9312012 « ZPS Plateau de Valensole »

Deux ETP au sein de l'équipe technique du Parc, rattachés au Pôle Patrimoines naturels, sont affectés à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc.

Le rôle de l'animateur Natura 2000, encadré par une convention d'animation et les comités de suivi Natura 2000, consiste à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions des documents d'objectifs ; ainsi qu'à la réalisation de porter à connaissance et d'une veille sur les divers projets d'aménagements. Les MAEC et les contrats Natura 2000 constituent les deux principaux outils pour la gestion et restauration des espèces et de leurs habitats.

Considérant :

- que le comité de suivi Natura 2000 des sites FR9302007 et FR9312012, en date du 24/06/2015 a reconduit le Parc dans son rôle d'animateur ;
- que le comité de suivi Natura 2000 du site FR9301540, en date du 06/11/2015, a reconduit le Parc dans son rôle d'animateur ;
- qu'en date du 17/11/2015, il a été entériné que le Comité de suivi des sites Natura 2000 des gorges du Verdon serait désormais scindé en deux comités de suivi distincts, respectivement l'un pour les sites FR9301616 et FR9312022 ; l'autre pour le site FR9301615 ;
- considérant qu'à ce même comité de suivi Natura 2000, le Parc naturel régional du Verdon a également été reconduit dans ses fonctions d'animateur Natura 2000 ;

Les conventions d'animation arrivant à terme, il est nécessaire de les renouveler à compter du 1^{er} avril 2016.

Pour ce faire, les plans de financements, établis pour la période du 01/04/2015 au 31/12/2018, sont les suivants :

Animation site des Gorges de Trévans (FR9301540) : ¼ ETP

Coût total TTC	27610 €
Etat (47%).....	12 976,70€
FEADER (53%).....	14 633,30 €

... / ...

Animation site des Basses Gorges du Verdon (FR9301615) : ¼ ETP

Coût total TTC	27 610 €
Etat (47%).....	12 976,70€
FEADER (53%).....	14 633,30 €

Animation sites « Grand Canyon du Verdon-Plateau de la Palud » et « ZPS Verdon » (FR9301616 et FR9312022) :

1/2 ETP

Coût total TTC	55 220 €
Etat (47%).....	25 953,40€
FEADER (53%).....	29 266,60 €

Animation sites « Sites à chauves-souris de Valensole » et « ZPS Plateau de Valensole » (FR9302007 et FR9312012) : 1 ETP

Coût total TTC	111 656 €
Etat (47%).....	52 478,32€
FEADER (53%).....	59 177,68 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'autoriser le Président à solliciter les financements de l'Etat et de l'Europe (FEADER) sur la base des plans de financements prévisionnels précisés ci-avant, nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
12/02/2016

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 14**Avenant n° 2 à la convention d'usage agricole actuelle avec le GAEC Ferme des Fabrigoules**

Le GAEC Ferme des Fabrigoules est installé depuis plus d'un an dans le bâtiment de la ferme caprine. Pour ce faire, une convention d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du conservatoire du Littoral, site de Valx et Félines, a été signé le 19/01/2015, modifié par un avenant n° 1.

L'année 2015 a été celle de leur installation et de leur première année de production. La fromagerie a de plus subi plusieurs transformations rectificatives cet hiver suite à la défaillance de certaines entreprises lors du chantier de construction.

A la suite de ces travaux et de cette première année d'installation, un avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire d'usage agricole entre les membres du GAEC Ferme des Fabrigoules, le Conservatoire du Littoral et le Parc du Verdon est proposé.

Cet avenant concerne en particulier les modalités de versement de la redevance et des charges, l'entretien du matériel et l'évolution de l'article concernant les litiges - procédures de conciliation - résiliation - compétence juridictionnelle.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'avenant n° 2 tel que présenté en séance ;
- Autorisent le Président à signer cet avenant ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication leLe Président
Bernard CLAP


DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/02/2016**L'an deux mille seize, le vingt-trois février,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12	12
Total des voix : 17		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Antoine FAURE** : Aups ;**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04**2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI** et **Eliane BARREILLE**

Date de convocation
12/02/2016

Délibération
n° 16 - 02 – B1 – 15**Convention pour la mise à disposition des espaces pédagogiques
au GAEC Ferme des Fabrigoules pour l'année 2016**

Les premières animations pédagogiques ont été mises en place au cours de l'année 2015. Celles-ci ont été portées directement par le Parc du Verdon ou en partenariat avec le GAEC Ferme des Fabrigoules.

Depuis la fin de l'année 2015, un travail est engagé avec le Pôle d'Initiatives Locales d'Economie Solidaire (PILES) 04 pour construire les conditions de collaboration entre le Parc et le GAEC pour la mise en place du projet pédagogique.

Dans ce cadre, et de manière expérimentale sur l'année 2016, il est proposé au Bureau une convention permettant au GAEC Ferme des Fabrigoules de mettre en œuvre de manière autonome des animations pédagogiques et définissant les conditions de cette autonomie.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention pour la mise à disposition des espaces pédagogiques au GAEC Ferme de Fabrigoules, tel que présenté en séance ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que tout avenant ou pièce utile à la poursuite de cette affaire,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication leLe Président
Bernard CLAP


L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 - B2 - 01

DISPOSITIF ECOGARDES – ANNEE 2016
Modification du plan de financement

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Les écocardes du Parc accueillent, informent, sensibilisent et valorisent le territoire. Sur proposition du groupe de travail *sensibilisation*, au sein de la commission *tourisme durable* du Parc, le programme d'action, en accord avec la charte du Parc, prévoit la continuité de cette opération

Considérant le plan de financement ci-dessous pour l'année 2016 modifié :

Coût total TTC : 162 875 €
Région : 78 900 €
Conseil départemental 83 : 45 000 €
Conseil départemental 04 : 6 400 €
Autofinancement : 32 575 €
 Dont PNR Verdon : 25 475 €
 Dont EDF : 7 100 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 – B2 – 02

Renouvellement des conventions financières d'animation Natura 2000

L'Etat a confié au Parc naturel régional du Verdon l'animation de 6 sites Natura 2000 sur son territoire :

- Site FR 9301616 « Grand Canyon du Verdon et Plateau de la Palud »
- Site FR9301615 « Basses Gorges du Verdon »
- Site FR9212022 « ZPS Verdon »
- Site FR9301540 « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier »
- Site FR9302007 « Sites à chauves-souris de Valensole »
- Site FR9312012 « ZPS Plateau de Valensole »

Deux ETP au sein de l'équipe technique du Parc, rattachés au Pôle Patrimoines naturels, sont affectés à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc.

Le rôle de l'animateur Natura 2000, encadré par une convention d'animation et les comités de suivi Natura 2000, consiste à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions des documents d'objectifs ; ainsi qu'à la réalisation de porter à connaissance et d'une veille sur les divers projets d'aménagements. Les MAEC et les contrats Natura 2000 constituent les deux principaux outils pour la gestion et restauration des espèces et de leurs habitats.

Considérant :

- que le comité de suivi Natura 2000 des sites FR9302007 et FR9312012, en date du 24/06/2015 a reconduit le Parc dans son rôle d'animateur ;
- que le comité de suivi Natura 2000 du site FR9301540, en date du 06/11/2015, a reconduit le Parc dans son rôle d'animateur ;
- qu'en date du 17/11/2015, il a été entériné que le Comité de suivi des sites Natura 2000 des gorges du Verdon serait désormais scindé en deux comités de suivi distincts, respectivement l'un pour les sites FR9301616 et FR9312022 ; l'autre pour le site FR9301615 ;
- considérant qu'à ce même comité de suivi Natura 2000, le Parc naturel régional du Verdon a également été reconduit dans ses fonctions d'animateur Natura 2000 ;

Les conventions d'animation arrivant à terme, il est nécessaire de les renouveler suivant les périodes et plans de financements comme suit :

Animation site des Gorges de Trévans (FR9301540) : 1/3 ETP (période du 01/04/2016 au 31/07/2016) et ¼ ETP (période du 01/08/2016 au 31/03/2019)

Coût total HT	32306,00 €
Etat (47%).....	15 183,82€
FEADER (53%).....	17 122,18 €

Animation site des Basses Gorges du Verdon (FR9301615) : ¼ ETP (période du 1^{er} août 2016 au 31 mars 2019)

Coût total HT	28 642 €
Etat (47%).....	13 461,74€
FEADER (53%).....	15 180,26 €

Animation sites « Grand Canyon du Verdon-Plateau de la Palud » et « ZPS Verdon » (FR9301616 et FR9312022) :
1/2 ETP (période du 1^{er} août 2016 au 31 mars 2019)

Coût total HT	57 182 €
Etat (47%).....	26 875,54€
FEADER (53%).....	30 306,46 €

Animation sites « Sites à chauves-souris de Valensole » et « ZPS Plateau de Valensole » (FR9302007 et FR9312012) : 1 ETP (période du 1^{er} mai 2016 au 31 mars 2019)

Coût total HT	120 487 €
Etat (47%).....	56 628,89€
FEADER (53%).....	63 858,11 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'autoriser le Président à solliciter les financements de l'Etat et de l'Europe (FEADER) sur la base des plans de financements prévisionnels précisés ci-avant, nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :**8 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson**1 représentant des Conseils départementaux** (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI**Délibération
n° 16 - 03 – B2 – 02**Renouvellement des conventions financières d'animation Natura 2000**

L'Etat a confié au Parc naturel régional du Verdon l'animation de 6 sites Natura 2000 sur son territoire :

- Site FR 9301616 « Grand Canyon du Verdon et Plateau de la Palud »
- Site FR9301615 « Basses Gorges du Verdon »
- Site FR9212022 « ZPS Verdon »
- Site FR9301540 « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier »
- Site FR9302007 « Sites à chauves-souris de Valensole »
- Site FR9312012 « ZPS Plateau de Valensole »

Deux ETP au sein de l'équipe technique du Parc, rattachés au Pôle Patrimoines naturels, sont affectés à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc.

Le rôle de l'animateur Natura 2000, encadré par une convention d'animation et les comités de suivi Natura 2000, consiste à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions des documents d'objectifs ; ainsi qu'à la réalisation de porter à connaissance et d'une veille sur les divers projets d'aménagements. Les MAEC et les contrats Natura 2000 constituent les deux principaux outils pour la gestion et restauration des espèces et de leurs habitats.

Considérant :

- que le comité de suivi Natura 2000 des sites FR9302007 et FR9312012, en date du 24/06/2015 a reconduit le Parc dans son rôle d'animateur ;
- que le comité de suivi Natura 2000 du site FR9301540, en date du 06/11/2015, a reconduit le Parc dans son rôle d'animateur ;
- qu'en date du 17/11/2015, il a été entériné que le Comité de suivi des sites Natura 2000 des gorges du Verdon serait désormais scindé en deux comités de suivi distincts, respectivement l'un pour les sites FR9301616 et FR9312022 ; l'autre pour le site FR9301615 ;
- considérant qu'à ce même comité de suivi Natura 2000, le Parc naturel régional du Verdon a également été reconduit dans ses fonctions d'animateur Natura 2000 ;

Les conventions d'animation arrivant à terme, il est nécessaire de les renouveler suivant les périodes et plans de financements comme suit :

Animation site des Gorges de Trévans (FR9301540) : 1/3 ETP (période du 01/04/2016 au 31/07/2016) et **¼ ETP** (période du 01/08/2016 au 31/03/2019)

Coût total HT	32306,00 €
Etat (47%).....	15 183,82€
FEADER (53%).....	17 122,18 €

... / ...

... / ...

Animation site des Basses Gorges du Verdon (FR9301615) : ¼ ETP (période du 1^{er} août 2016 au 31 mars 2019)

Coût total HT	28 642 €
Etat (47%).....	13 461,74€
FEADER (53%).....	15 180,26 €

Animation sites « Grand Canyon du Verdon-Plateau de la Palud » et « ZPS Verdon » (FR9301616 et FR9312022) :
1/2 ETP (période du 1^{er} août 2016 au 31 mars 2019)

Coût total HT	57 182 €
Etat (47%).....	26 875,54€
FEADER (53%).....	30 306,46 €

Animation sites « Sites à chauves-souris de Valensole » et « ZPS Plateau de Valensole » (FR9302007 et FR9312012) : 1 ETP (période du 1^{er} mai 2016 au 31 mars 2019)

Coût total HT	120 487 €
Etat (47%).....	56 628,89€
FEADER (53%).....	63 858,11 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'autoriser le Président à solliciter les financements de l'Etat et de l'Europe (FEADER) sur la base des plans de financements prévisionnels précisés ci-avant, nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 - B2 - 03

Projet d'équipe du Parc naturel régional du Verdon

Suite à la réorganisation politique validée en Comité syndical de Juin 2014 par le vote du nouveau Règlement Intérieur du Syndicat Mixte, une réorganisation technique a été enclenchée. Elle s'est mise en œuvre en septembre 2014 par le biais d'une note interne. Après une première année de mise en place, forts des premiers enseignements, une démarche a été menée en interne avec les représentants du personnel pour formaliser cette réorganisation en actualisant le document qui en pose le cadre : le projet d'équipe.

Suite à son examen en commission mixte du 4 mars 2016, les membres du Bureau ont examiné ce projet d'équipe du Parc naturel régional du Verdon avant sa transmission pour avis au Comité Technique du Centre de gestion.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver le projet d'équipe tel que présenté ;
- de solliciter l'avis du Comité Technique du Centre de gestion ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 – B2 – 04

Adhésion 2016 à l'association Vélo Loisir Provence

Vu les délibérations du Bureau en date du 22 mai 2013 et du 24 mars 2014 ;

Considérant que le Parc naturel régional du Verdon est adhérent depuis janvier 2014 de l'association Vélo Loisir Provence qui œuvre pour le **développement du tourisme à vélo** sur le territoire régional (*statuts VLP : « De développer, d'accompagner, de promouvoir et d'animer le tourisme à vélo, sous toutes ses pratiques, en Région Provence Alpes Côte d'Azur »*)

Sur le territoire du Parc du Verdon elle a développé depuis fin 2013 un réseau de 50 adhérents appartenant à différentes catégories de prestataires touristiques :

- hébergements hôteliers, gestionnaires d'hôtellerie de plein air, de gîtes d'étapes, locations saisonnières, de chambres d'hôtes,
- loueurs de cycles non motorisés et autres activités liées à la pratique ludique du vélo et des itinéraires,
- accompagnateurs professionnels,
- gestionnaires de sites de visite, de sites de loisirs, caves, artisans, points de ventes collectifs de produits du terroir,
- offices de tourisme communaux et intercommunaux,
- transporteurs, taxis,
- restaurateurs,

Elle assure en outre la promotion et la communication de la destination touristique « **le Verdon à Vélo** » (développement d'outils de communication, participation à des salons nationaux et internationaux....)

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon de renouveler son adhésion à l'association au titre de l'année 2016 ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget Primitif 2016 ;

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- de renouveler l'adhésion du Parc du Verdon à l'association Verdon Loisir Provence au titre de l'année 2016 et pour un montant d'adhésion de 7000 € ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 - B2 - 05

Actions pédagogiques scolaires
Cycle d'animations sur l'eau années scolaires : 2016-2017 et 2017-2018

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière Verdon 2 et de la pérennisation des actions de communication menées sur le thème de l'eau auprès des publics scolaires, il est proposé de déposer un dossier spécifique **3B-3-3-03 Actions pédagogiques scolaires : Cycle d'animations sur l'eau années scolaires : 2016-2017 et 2017-2018**.

Cette opération permettra l'organisation d'animations principalement avec les établissements du territoire du bassin versant du Verdon afin que les déplacements soient plus courts et qu'ils ne prennent pas trop de temps sur les séances de terrain.

Le travail se fera sur 15 classes par an pour des projets de 3 journées minimum.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 31 500 €
Agence de l'eau (50 %) : 15 750 €
Région (30%) : 9 450 €
PNR Verdon (20%) : 6 300 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 – B2 – 06

Participation aux frais de TVA du GAL confluence autour du Verdon au titre de l'année 2015

Vu la circulaire du 22 décembre 2009 relative à l'inéligibilité de la TVA au soutien LEADER

Vu les délibérations du bureau en date du 15 septembre 2010 et 16 février 2011

Considérant que depuis 2010 les charges d'animation et gestion du programme LEADER portés par l'association du Pays A3V ne sont plus finançables sur des montants TTC.

Etant donné le partenariat du Parc et du Pays pour la mise en place du programme LEADER, l'association Pays A3V sollicite le Parc pour le partage de la prise en charge des frais de TVA selon une clé de répartition basée sur la population INSEE de chaque territoire

Il est donc proposé aux membres du bureau de délibérer sur le montant de la TVA 2015 qui s'élève à **1412,67 €** pour le GAL confluence autour du Verdon et **48,61 €** TTC pour le GAL Leader 2015 – Grand Verdon

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- acceptent la participation du PNR Verdon aux frais de TVA du GAL confluence autour du Verdon, à raison de **1412,67 €** pour le GAL confluence autour du Verdon et **48,61 €** TTC pour le GAL Leader 2015 – Grand Verdon
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/03/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 – B2 – 07

Remboursement de frais avancés par les agents du Parc

Le Président propose aux membres du Bureau de rembourser les agents du Parc qui ont dû faire l'avance de frais pour le compte du Parc :

Valérie Hébrardachat de tasses 75,00 €
Corinne Gautierachat de carburant 20,01 €
Jean-Philippe Galletréexpédition du courrier 46,00 €

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 ;

Où l'exposé du Président,

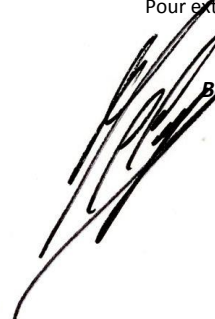
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le remboursement des frais aux agents tels que présentés ci-dessus, sur la base des justificatifs ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/03/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 – B2 – 08

Remboursement de frais à Bernard Clap, président du Parc

Afin de créer l'association du réseau des PNR de PACA, dont M. Clap a été élu Président à l'assemblée générale constitutive, B. Clap a avancé les frais de déclaration et de parution au JO de l'association pour un montant de 44 €.

Il est proposé aux membres du Bureau de lui rembourser cette somme.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 ;

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP ne prenant pas part au vote), les membres du Bureau :

- approuvent le remboursement à M. Bernard CLAP des frais tels que présentés ci-dessus, sur la base des justificatifs ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

**Le Président
Bernard CLAP**

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 – B2 – 09

Convention de prêt de matériel

Le Président propose de valider une convention permettant de mettre à disposition le matériel adapté aux pratiques de randonnée pour les personnes handicapées (2 joëlettes et 2 modules tout chemin).

Cette convention permettra de répondre aux sollicitations des partenaires dans un but non lucratif, en couvrant les responsabilités du Parc en cas d'accident et prévoit l'instauration d'une caution de 350 €.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent la convention de prêt de matériel telle que présentée et autorisent le Président à la signer ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

**Le Président
Bernard CLAP**



L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 - B2 - 10

Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve des sous bassins de l'Artuby et du Jabron et réalisation d'une programmation 2017-2021
Modification du plan de financement

La déclaration d'intérêt général arrive à son terme en janvier 2017. Les acteurs du bassin souhaitent pérenniser les travaux d'entretien sur les cours d'eau du bassin versant du Verdon. Un renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général doit donc être réalisé, et pour cela il est nécessaire de disposer de programmations pluriannuelles et d'étude d'incidence Natura 2000 sur la période 2017 – 2021 sur l'ensemble des sous bassins. Il est donc nécessaire de lancer une étude diagnostic et l'élaboration d'une nouvelle programmation sur les bassins Artuby et Jabron. Dans l'attente du choix de l'organisation à mettre en place pour la compétence GEMAPI, les collectivités (communauté de communes Artuby Verdon et communauté d'agglomération des pays de Grasse) ont souhaité que le PNR Verdon porte cette étude.

L'étude correspond donc à l'élaboration d'une nouvelle programmation pour la CCAV et le secteur du SI3V, et à la réalisation de l'étude d'incidences Natura, afin de pouvoir ensuite préparer les dossiers réglementaires.

Considérant le plan de financement modifié suivant :

Coût total TTC : **40 000 €**
Agence de l'eau : 20 000 €
Conseil régional : 9 018 €
PNR Verdon : 8 000 €
Communauté de communes Artuby Verdon : 2 237 €
Communauté d'agglomération du pays de Grasse
ou les 3 communes concernées (Valderoure / Andon / Séranon) : 745 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que cités ci-dessus,
- autorisent le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 – B2 – 11

Conventions marque « Parc naturel régional du Verdon »

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Considérant la démarche engagée depuis plusieurs années pour la mise en place d'une marque « Parc naturel régional du Verdon », pour la valorisation :

- des produits touristiques, prestations d'activités de pleine nature,
- des prestations d'animation et séjours en éducation à l'environnement et au territoire à destination des enfants ou des jeunes,
- des productions de miel, plantes aromatiques et safran, et de vin,
- des hébergements.

Considérant que les prestations ont été auditées et validées en commission « marque »

Il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur l'attribution, le renouvellement ou le retrait de marquage des prestations/produits suivants :

Marque « Accueil du Parc naturel régional du Verdon » <u>Activités de pleine nature / visites culturelles</u>			
Prestataires	Produit ou prestation	Décision de la commission	Date de la commission
Gérard Marignane	Histoire d'eau à Quinson	Attribution sans réserve	10/03/2016
AVN 04	Sortie en goélette à Ste Croix	Attribution sans réserve	10/03/2016
Yannick Bernier	Face cachée du Verdon à Montpezat	Retrait	10/03/2016

Marque « Produit du Parc naturel régional du Verdon »			
Prestataires	Produit ou prestation	Décision de la commission	Date de la commission
Eric Pourrière	Vins du Verdon / Quinson	Attribution sans réserve	10/03/2013
Joël Pourrière	Vins du Verdon / Quinson	Attribution sans réserve	10/03/2013
Timothée Espitalier	Vins du Verdon / Quinson	Attribution sans réserve	10/03/2013

... / ...

Marque « Accueil du Parc naturel régional du Verdon » <u>Hébergements</u>			
Prestataires	Produit ou prestation	Décision de la commission	Date de la commission
Famille Marcotte	Gîte de l'escargot / Quinson	Attribution sans réserve	10/03/2016
Famille BERNE	Relais notre dame / Quinson	Attribution sans réserve	10/03/2016

Marque « Accueil du Parc naturel régional du Verdon » <u>Activités éducatives</u>			
Prestataires	Produit ou prestation	Décision de la commission	Date de la commission
CPIE	Le Parc c'est quoi ?	Renouvellement sans réserve	10/03/2016
Maison des lacs	Le village englouti	Levée de réserves	10/03/2016
Musée Promenade	Roches et paysages	Levée de réserves	10/03/2016
Andréa Bacher	Habiter le Verdon	Attribution sans réserve	10/03/2016
Gulliver	Le Parc c'est quoi ?	Renouvellement sans réserve	10/03/2016

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent les conventions de marquage ou de renouvellement de la marque « Parc naturel régional du Verdon » avec les prestataires et pour les produits listés ci-dessus,
- approuvent le retrait de la marque pour le / les prestataire(s) concernés ;
- autorisent le Président à signer ces conventions, ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 - B2 - 12

Elaboration d'un schéma de mobilité touristique durable au service de l'itinérance

En cohérence avec le schéma de mobilité global du Parc du Verdon réalisé en 2011, il s'agit ici de porter un regard plus spécifique sur la question de l'itinérance (pédestre et cycliste notamment). L'objectif de cette étude, confiée à un prestataire, est de définir et cartographier les points d'ancrage les plus pertinents (nœuds de transport collectifs, parkings, activités de rencontres avec le territoire, connexion des sentiers de randonnée...) pour accueillir cette itinérance dans les meilleures conditions.

La réflexion comprendra cinq focus spécifiques sur des solutions de mobilité locale et inter-villages autour de projets de mobilité pré-identifiés : La Palud sur Verdon (Stationnement / circulation et contournement du village au cœur du grand site ; circulation partage sur la Route des crêtes) ; Ligne de desserte « randonneurs » entre Gréoux les Bains - Moustiers Sainte Marie – La Palud sur Verdon ; Navette de liaison lacustre entre les communes riveraines du lac de Sainte Croix ; Navette touristique « Tour des gorges » reliant le Var et les Alpes de Haute Provence avec desserte des communes de Trigance – Aiguines – Moustiers et La Palud sur Verdon ; Navette de desserte du grand site par le Var. Au-delà de leur faisabilité technique, ces projets feront l'objet d'un examen approfondi sur le plan économique et juridique.

L'ensemble de ce travail permettra ainsi au schéma de pouvoir s'opérationnaliser progressivement, en offrant aux porteurs de projets publics ou privés une base d'études pré-opérationnelles à la mise en place de solutions.

Il s'accompagnera enfin d'un volet opérationnel par l'élaboration d'un document d'appel et de promotion des mobilités douces proposant des initiatives et des solutions immédiates pour venir ou se déplacer dans le Verdon sans voiture.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 76 000 €
Etat CIMA (40%) : 30 400 €
Région-mission montagne (40%) : 30 400 €
Autofinancement : 15 200 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- approuvent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
22/03/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :

8 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Délibération
n° 16 - 03 - B2 - 13

**Proposition de répartition de l'autofinancement
pour un poste de « chargé de projet organisation GEMAPI »**

La loi MAPTAM de janvier 2014 a créé une nouvelle compétence, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Cette compétence est attribuée aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018. Un très important travail doit être réalisé d'ici cette échéance, afin de définir un mode d'organisation permettant de préserver au maximum l'approche par bassin versant. Ce travail nécessite des moyens humains.

Une première réunion a eu lieu avec les intercommunalités le 4 février au cours de laquelle les intercommunalités présentes ont validé le fait de mutualiser un poste à l'échelle du bassin versant, porté par le syndicat mixte.

Les intercommunalités ont besoin de connaître la participation qui pourrait leur être demandée, afin de l'inscrire à leur budget.

Le coût du poste a été évalué à 140 000 € sur 3 ans (salaires et charges), avec 87 750 € de financements de l'Agence de l'Eau, et 52 250 € d'autofinancement soit 17 417 € d'autofinancement par an.

Une proposition de répartition a été validée par les vice-présidents : partage de l'autofinancement en fonction de la part de surface du bassin versant du Verdon.

Où l'exposé du Président,

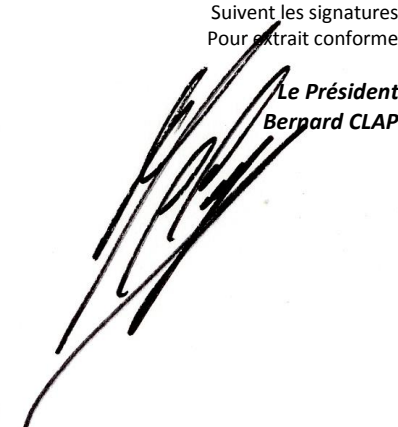
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Sur proposition du Président et des vice-présidents, les membres du Bureau à l'unanimité ont validé le partage de l'autofinancement entre les intercommunalités concernées en fonction de la part de surface du bassin versant du Verdon.
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

**Le Président
Bernard CLAP**



DEPARTEMENT DES ALPES

DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

22/03/2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Aiguines à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	10	10
Total des voix : 13		

Etaient présents :**8 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :**Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
09/03/2016

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI**

Délibération
n° 16 - 03 - B2 - 14

Renouvellement de la DIG sur le bassin versant du Verdon

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu le projet de contrat Rivière pour la période 2016-2022

La déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre des travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Verdon arrive à son terme en janvier 2017.

Les acteurs du bassin souhaitent pérenniser les travaux d'entretien. Un renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général doit donc être réalisé.

Le dossier de DIG nécessitera éventuellement des inventaires naturalistes complémentaires, en fonction des besoins, qui feront le cas échéant l'objet d'un dossier de demande de subvention ultérieur.

Considérant le plan de financement suivant:

Coût total TTC : **60 000 €**
 Agence de l'Eau 30 000 €
 Conseil départemental 04 : 13 500 €
 Autofinancement partagé : 16 500 €
 dont : PNR Verdon : 9 940 €
 SIVU d'entretien des berges du Verdon : 5 162 €
 Communauté de communes Artuby Verdon : 89 €
 Commune Andon ou Communauté d'agglo pays grassois 272 €
 Commune Séranon ou Communauté d'agglo pays grassois : 316 €
 Commune Valderoure ou Communauté d'agglo pays grassois : 514 €
 Commune de Montmeyan ou communauté de com Provence Verdon : 207 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
 Suivent les signatures
 Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Le Président
Bernard CLAP